

Plan Logement d'abord

Rapport d'exécution de la convention
pluriannuelle d'objectifs 2023

AMI « Territoire de mise en œuvre
accélérée du Logement d'abord »

Préambule

Le plan Logement d'abord a pour ambition de réduire significativement le sans-abrisme en privilégiant l'accès direct à un logement pour les personnes en grande précarité. Depuis 2018, la Métropole de Montpellier est territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord, suite à sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Ministère de la cohésion des territoires. L'année 2023 a été une année de transition avec le lancement officiel du second plan Logement d'abord au mois de juin, pour la période 2023-2027. Les orientations nationales en faveur du Logement d'abord font particulièrement écho aux préoccupations de la Métropole de Montpellier au vu du contexte de saturation des dispositifs d'hébergement et de forte tension sur le logement.

Le taux de pauvreté dans la Métropole de Montpellier s'élève à 19%, avec une forte concentration de personnes en grande précarité sur la Ville de Montpellier (taux de pauvreté à 26%). De plus, les résultats de la 3^{ème} édition de la Nuit de la solidarité organisée en mai 2023 permettent d'estimer qu'au moins 2 794 personnes étaient sans domicile à l'échelle de la Métropole à cette date. Le SIAO quant à lui comptabilise environ 500 appels au 115 par jour, avec 80% de demande non pourvue.

En parallèle de la saturation du parc d'hébergement, les marchés de l'habitat sont en forte tension, la Métropole de Montpellier se caractérisant notamment par des niveaux de loyers parmi les plus élevés de France. En conséquence, l'accès au logement pour les publics en précarité passe essentiellement par le parc de logement social. Or, la pression est également très forte sur ce dernier malgré une politique volontariste de la Métropole. En décembre 2023, on recensait 34 500 demandeurs sur la Métropole de Montpellier, avec un ratio d'une attribution pour dix demandes.

Pour répondre à ces enjeux, la déclinaison locale du second plan Logement d'abord est articulée autour de cinq axes :

Axe 1 : Améliorer la connaissance des publics et besoins

Axe 2 : Produire des logements abordables et adaptés

Axe 3 : Promouvoir un accompagnement global

Axe 4 : Prévenir les ruptures de parcours

Axe 5 : Assurer un pilotage ancré dans le territoire

Les informations présentées ci-dessous s'appuient sur le travail quotidien de la cheffe de projet hébergement logement des personnes en grande précarité ainsi que les bilans d'activités transmis par chaque partenaire. Dans un souci de synthèse, les éléments clés sont présentés dans ce rapport.

1 Bilan de réalisation des chantiers opérationnels inscrits dans la convention

Axe 1 : Améliorer la connaissance des publics et besoins

Les actions réalisées en 2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Réalisation de la Nuit de la solidarité	Réalisée	Rapport sur la Nuit de la solidarité	La 3 ^{ème} édition de l'enquête Nuit de la solidarité s'est déroulée le 24 mai, avec la publication du rapport d'enquête au mois d'octobre. 7 communes de la Métropole ont été couvertes par 194 enquêteurs bénévoles formés. Un travail sur la diffusion des résultats a été réalisé en partenariat avec le service communication et presse de la Métropole. Estimation qu'au moins 2 794 personnes étaient sans domicile
Réalisation d'une exposition mobile autour des résultats de la Nuit de la solidarité	Réalisée	11 planches d'exposition réalisées par une graphiste à partir des résultats du rapport Organisation d'une soirée conviviale de restitution des premiers résultats aux bénévoles enquêteurs Organisation d'une soirée de restitution des résultats ouverte plus largement (bénévoles, associations, institutionnels concernés, élus locaux, etc.)	Un travail particulier de valorisation et mise en débat des résultats a été mené. Les premiers résultats du rapport ont été présentés en avant-première aux bénévoles enquêteurs. Ce temps d'échange a été l'occasion d'évoquer les pistes d'amélioration pour l'organisation de l'enquête, en s'appuyant sur des questionnaires d'évaluation remplis par la majorité des bénévoles mobilisés. Le rapport final de l'enquête a été envoyé et publié sur le site internet de la Métropole, accompagné de communiqué de presse à l'attention des journalistes locaux. Une soirée participative de restitution a été organisée début décembre, se basant sur une exposition graphique des résultats de l'enquête. Cette exposition sera hébergée au sein des institutions volontaires (Hôtel de Ville, CCAS et DDETS notamment).
Production d'un rapport sur la préfiguration d'un observatoire du sans-abrisme	Réalisée	Organisation d'un atelier de travail au mois de juillet Diffusion d'un questionnaire auprès des partenaires du processus de préfiguration	Lancé en 2022, ce travail sur la préfiguration d'un observatoire a amené les acteurs institutionnels, associatifs et universitaires à croiser leurs regards et pratiques sur la question de l'observation du sans-abrisme.

		Rapport sur la préfiguration d'un observatoire du sans- abrisme	

Axe 2 : Produire des logements abordables et adaptés

Les actions réalisées en 2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
<p>Développement de l'information aux propriétaires bailleurs et expérimentation de la ligne téléphonique « Louer solidaire »</p>	<p>Réalisée</p>	<p>Mise en ligne d'une page internet dédiée sur le site de la Métropole</p> <p>Mise en service du numéro d'information Louer solidaire au mois de septembre, avec une permanence du mardi au vendredi</p> <p>Organisation de 3 réunions inter-opérateurs et inter-associatives sur la présentation du numéro, la communication et travail sur les orientations</p> <p>Elaboration d'un guide de conversation</p> <p>Campagne de communication en partenariat avec le service communication de la Métropole : panneaux digitaux, 70 affichages publicitaires, encart Midi libre, Magazine de la Métropole, réseaux sociaux</p>	<p>Le travail d'information auprès des propriétaires bailleurs sur le dispositif Loc'avantage et les aides complémentaires de la Métropole fait suite aux préconisations de l'étude-action menée en 2020 sur la mobilisation du parc privé à vocation sociale.</p> <p>L'objectif de cette action de communication et la mise en service du numéro « Louer solidaire » visent à sensibiliser de nouveaux propriétaires-bailleurs, rassurer et inciter les propriétaires à proposer leurs logements à un loyer maîtrisé et orienter les propriétaires vers les bons interlocuteurs pour leurs projets tout en les incitant à recourir à la location solidaire.</p>
<p>Mise à disposition de logement du parc privé en bail direct via l'AIVS pour le Bail d'abord</p>	<p>Réalisée</p>	<p>1 logement proposé pour le Bail d'abord, entrée du ménage dans le logement en novembre</p>	<p>Lancement de ce nouveau partenariat en septembre 2023, avec des modalités co-construites avec l'AIVS, la Plateforme Logement d'abord et les équipes du Bail d'abord.</p> <p>Les logements proposés par l'AIVS dans le parc privé ont vocation à être complémentaires des logements proposés par les bailleurs dans le parc public pour ce dispositif.</p>

Axe 3 : Promouvoir un accompagnement global

Les actions réalisées en 2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Organisation de formations et analyses de pratiques professionnelles sur le Logement d'abord	Réalisée	<p>1 journée sur la prévention des troubles du voisinage avec près de 90 participants</p> <p>3 sessions de formation réunissant 83 participants (journée 1) et 25 participants (journée 2 public cible plus restreint)</p> <p>10 sessions d'analyse des pratiques professionnelles</p>	<p>Les formations sont à destination des acteurs du logement du territoire, incluant acteurs associatifs, bailleurs et collectivités territoriales notamment. Le secteur associatif est majoritairement représenté dans ces temps de formation. Toutefois, un effort de communication auprès des collectivités a été mené, permettant cette année de toucher des participants issus des collectivités (techniciens et élus).</p> <p>Pluralité des interventions sur les temps de formations avec l'Uriopss, la FAS, la Plateforme Logement d'abord, la Métropole et une assistante sociale formatrice mobilisées</p>
	Réalisée	<p>Depuis novembre 2019, 142 ménages ont intégré un logement dans le cadre du Bail d'Abord, dont 35 en 2023. Cela correspond à 273 personnes, soit 177 adultes et 96 enfants – dont 56 en 2023 (45 adultes et 11 enfants)</p> <p>Au 31/12/2023, 60 ménages sont accompagnés par les opérateurs (dont 6 mesures libres) et on comptabilise 18 glissements de bail sur l'année</p> <p>La majorité des ménages ayant intégré le dispositif Bail d'abord en 2023 sont issus de structure d'hébergement d'urgence (71%), suivi ensuite de la rue (16%) et des bidonvilles (13%)</p>	<p>Poursuite du financement de 5 associations du territoire pour la mise en œuvre du Bail d'abord, conventionnées à hauteur de 1,5 ETP pour accompagner 12 ménages chacune</p> <p>Les associations doivent participer aux commissions de suivi mensuelles organisées par la Plateforme Logement d'abord ainsi qu'aux séances d'analyses de pratiques professionnelles</p> <p>Difficultés rencontrées sur les temporalités de traitement des dossiers par certaines institutions (CAF pour les aides au logement, Préfecture pour titres de séjour notamment). Difficultés également sur plusieurs situations de rupture de lien et questionnement sur les leviers dont dispose l'équipe d'accompagnement pour ces situations.</p> <p>Implication des ménages dans l'expérimentation de la caisse alimentaire commune en lien avec le chargé de projet de territoires à vivre et les équipes d'accompagnement des ménages</p>
Mettre à disposition un		Sur l'année 2023, 5 demandes de mobilisation	Un fond de sécurisation pour les opérateurs du Bail d'abord avait été mis

<p>fond de sécurisation pour les opérateurs du Bail d'abord</p>	<p>Réalisé</p>	<p>du fond de sécurisation ont été formulées. Les montants mobilisés sont de 2 770 euros pour des impayés, de l'aide à l'ameublement, et le paiement en urgence de plusieurs nuits d'hôtel pour cause de travaux rendant le logement inaccessible</p>	<p>en place dans le cadre du premier plan Logement d'abord. Dans le cadre du lancement du second plan, nécessité de réabonder ce fond ce qui n'a pas pu être fait à hauteur des attentes. Si l'accompagnement des ménages est bien financé, la sécurisation du risque (notamment sur les impayés, les frais de procédure d'expulsions ou les dégradations du logement) est en enjeu fort. La question de l'alimentation de ce fond est à travailler pour la suite du dispositif Bail d'abord.</p>
<p>Consolidation de la Plateforme Logement d'abord</p>	<p>Réalisée</p>	<p>Organisation de 4 réunions sur l'année avec les orienteurs sur le dispositif Bail d'abord</p> <p>Au 31/12/2023, 251 candidatures ont été transmises à la Plateforme par 26 services orienteurs différents</p> <p>Organisation de 12 commissions de suivi, 9 groupes de travail, 5 petits déjeuners du Logement d'abord (avec les locataires) et participation aux 10 séances d'analyses de pratiques professionnelles</p> <p>Rencontre de 94 personnes par l'infirmière de la Plateforme (avec accord des personnes concernées) sur l'année. 36 personnes bénéficient d'un suivi régulier.</p> <p>Négociation d'un partenariat avec Alinéa pour un soutien à l'ameublement des ménages ainsi que la réalisation de petits travaux dans les logements (déménagement, peinture, etc.)</p>	<p>La Plateforme Logement d'abord est composée d'une infirmière, rattachée à une équipe mobile de santé, et d'une chargée de mission sociale. Le début d'année 2023 est marqué par l'ancrage de la plateforme Logement d'abord au sein du SIAO.</p> <p>Pluralité des missions de la Plateforme qui est fortement mobilisée sur le dispositif Bail d'abord en articulation avec les orienteurs, les cinq associations accompagnantes, les bailleurs/l'AIVS et la Métropole. Elle est également mobilisée, au-delà du dispositif, sur la promotion du Logement d'abord, le développement de la participation des personnes concernées et les remontés de terrain sur les besoins dans la lutte contre le sans-abrisme</p> <p>Fort investissement de la plateforme en 2023 sur l'ouverture du dispositif Bail d'abord au parc privé en partenariat avec l'AIVS. Travail de sensibilisation et pédagogie à destination de l'AIVS, des orienteurs et des associations accompagnantes. Création et mise à jour d'outil commun (FAQ, fiche de lien notamment)</p> <p>Travail important mené sur l'axe santé grâce à la présence de l'infirmière au sein de la Plateforme Logement d'abord. Immersion auprès des équipes d'accompagnement toutes les semaines, rencontre et travail avec les ménages volontaires, construction des ateliers participatifs « la santé d'abord » en lien avec le médecin du SIAO (démarrage en 2024)</p>

			<p>Ralentissement de la dynamique de participation des personnes concernées. Malgré des efforts, l'absence de poste dédié sur le sujet (contrairement en 2022) ne permet pas de mettre pleinement au travail cet axe du Logement d'abord</p>
<p>Renforcement de la veille sociale avec une expertise santé et un travail de coordination du secteur AHI</p>	<p>Réalisée</p>	<p>Organisation de 4 réunions veille sociale avec environ 45 participants et 5 comités de coordination avec environ 15 participants</p> <p>Création du module de sensibilisation B.a-ba sur le sans-abrisme en partenariat avec 9 associations (3h de formation à l'attention des professionnels et bénévoles de la veille sociale). 3 sessions de formations ont déjà été organisées en fin d'année 2023</p> <p>Organisation de 5 rencontres « Parlons clichés » pour définir les clichés qui posent problèmes sur « le monde de la rue », identifier quels publics peuvent en être porteurs, et travailler à des actions de sensibilisation. Deux temps d'échanges ont notamment été organisé avec la police municipal et national à la suite de ce travail</p> <p>Organisation de 2 sessions de sensibilisation aux troubles psychiques en partenariat avec l'UMIPPP (Equipe Mobile psychiatrie-Précarité du CHU de Montpellier), ayant réunies 28 participants</p> <p>Création et organisation de 2 « Rencontres Santé » réunissant les</p>	<p>La mission veille sociale du SIAO permet de développer l'interconnaissance et une cohésion entre les acteurs du territoire. Elle se caractérise par l'organisation de temps de partages d'informations et croisement/analyses des pratiques ainsi que la mise à disposition de ressources (outils, remontées d'informations, partenariat, etc.) pour les associations de la veille sociale et du secteur AHI et les collectivités territoriales.</p> <p>Les actions organisées par la médecin du SIAO permettent également de créer du lien avec les acteurs du secteur médico-social et d'être en soutien auprès des acteurs du secteur AHI : appui technique aux régulateurs 115 et travailleurs sociaux pour compléter les évaluations sociales, identifier des critères de vulnérabilité basés sur la santé, affiner les orientations vers le médico-social.</p> <p>Plusieurs actions menées par la mission veille sociale atteignent pleinement un objectif d'implication et participation des personnes concernées, c'est le cas pour les rencontres « Parlons clichés » ou encore le film participatif réalisé avec les Ziconophages.</p> <p>Un travail important a été mené en 2023 sur le volet santé par le SIAO, marqué notamment par une collaboration plus étroite entre l'infirmière de la plateforme Logement d'abord et la médecin du SIAO.</p> <p>La mission veille sociale est amenée à être renforcée avec un recrutement en cours pour un poste de référent veille sociale en appui du chargé de mission en 2024.</p>

		<p>professionnels du secteur social et médico-social avec respectivement 14 et 18 professionnels participants</p> <p>Création d'un atelier participatif d'échange et de promotion de la santé « La santé d'abord », destiné aux locataires du Bail d'abord dont les sessions seront organisées dès janvier 2024</p> <p>Production d'un rapport sur les enfants et le sans-abrisme</p>	

Axe 4 : Prévenir les ruptures de parcours

Les actions réalisées en 2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Réalisation d'un accompagnement renforcé sur signalement des bailleurs pour prévenir les expulsions locatives	Réalisé	<p>12 bailleurs orienteurs</p> <p>111 ménages accompagnés sur l'année 2023, avec un taux d'occupation du dispositif à près de 96%</p> <p>97% des situations orientées par les bailleurs sont en amont de l'assignation et 75% concernent des impayés de loyers</p> <p>En 2023, 77 ménages sont sortis du dispositif, avec une durée moyenne d'accompagnement de 5,8 mois. Pour 75% d'entre eux, la situation est stabilisée ou rétablie</p>	<p>Financement de l'accompagnement de 42 ménages en file active.</p> <p>Intervention de l'association très précoce : dès le premier impayé de loyer ou l'apparition d'autres difficultés pouvant entraîner la rupture du bail.</p> <p>Action financée par ailleurs par la DDETS pour un déploiement à l'échelle du département.</p>
Plateforme ADLH pour la lutte contre les expulsions locatives et l'habitat indigne	Réalisé	<p>Sollicitation de la plateforme ADLH par 355 ménages en 2023, dont 71% ont bénéficié d'un accompagnement téléphonique et 30% d'un accompagnement physique</p> <p>Sur l'ensemble des sollicitations de la plateforme ADLH, 30% sont en lien avec les problématiques d'expulsions, dont 1 personne sur 2 bénéficie d'un accompagnement physique</p> <p>Sur les 48 ménages accompagnés en lien avec la problématique d'expulsion locative, 17 ont été relogés (parc public et privé), 3 sont entrés en hébergement, 12 ont été orientés pour la mise en place d'une mesure adaptée et 8 se sont maintenus dans</p>	<p>Plateforme inter associatives avec les associations Adages, Gestare, ATU et le soutien financier de la Fondation Abbé Pierre. L'accompagnement proposé s'appuie systématiquement sur un binôme travailleur social/juriste.</p> <p>Un intervenant de la Plateforme ADLH est présent à chaque CCAPEX de Montpellier pour apporter un diagnostic social et juridique et apporter des informations relatives aux personnes accompagnées</p> <p>La majorité des ménages sollicitant la plateforme ALDH ont été orienté par leur travailleur social référent</p> <p>En comparaison à 2022, la plateforme est saisie à un stade plus avancée de la procédure d'expulsion. Mode d'intervention à questionner avec la loi du 23 juillet 2023, qui raccourcit les délais de la procédure d'expulsion</p>

		le logement concerné par la procédure.	
Relogement des ménages issus des bidonvilles	Réalisé	<p>En 2023, 16 attributions ont été faites grâce à la mobilisation des bailleurs sociaux.</p> <p>Sur la période 2018 à 2023, 40 attributions ont abouties dont 11 dont le bail a glissé.</p>	<p>Poursuite du financement de 4 associations pour accompagner les ménages issus des bidonvilles dans le cadre d'un dispositif d'intermédiation locative renforcé dans le parc social avec bail glissant.</p> <p>Durant l'exercice 2023, la priorité des orientations dans ce dispositif a été donnée aux sorties du village de transition de la Rauze dans la perspective de la fermeture au 24 avril 2024.</p>

Axe 5 : Assurer un pilotage ancré sur le territoire

Les actions réalisées en 2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Animation et suivi du plan Logement d'abord	Réalisée	<p>Vote de 2 délibérations en Conseil de Métropole</p> <p>Organisation d'une réunion du « groupe projet » logement d'abord</p> <p>Participation à 3 réunions avec les territoires de mise en œuvre accélérée</p>	<p>Le lancement du second plan Logement d'abord a été l'occasion de réaffirmer un portage politique fort du côté de la Métropole, avec une implication directe du Maire/Président pour les arbitrages relatifs aux orientations de ce second plan.</p> <p>Un travail a été mené pour développer la coopération et l'interconnaissance avec les autres territoires de mise en œuvre accélérée. Dynamique portée directement par les territoires, pour laquelle une facilitation de la DIHAL est attendue.</p>
Promotion du Logement d'abord au sein du comité stratégique partenarial du SIAO	Réalisée	<p>Création du comité stratégique partenarial, participation à la première réunion</p>	<p>Pas de financement spécifique alloué à cette action</p> <p>La première réunion du comité stratégique partenarial du SIAO s'est tenue en fin d'année 2023, avec une participation de la Métropole de Montpellier. Plusieurs perspectives communes de travail se dégagent, notamment sur le volet de l'observation et de l'aide à la programmation logement d'insertion</p>
Mise en cohérence des pratiques du logement autour de la philosophie du Logement d'abord	Réalisée	<p>Structuration du PDALHPD 2024-2029 autour de trois grandes orientations empreintes des principes du Logement d'abord :</p> <p>1- Soutenir le développement de la production d'une offre d'hébergement et de logement adaptée aux besoins des ménages et des territoires</p> <p>2- Faire évoluer les outils d'accès et de maintien dans le logement pour répondre aux enjeux du logement d'abord sur les différents territoires</p>	<p>Elaboration du 7^{ème} PDALHPD avec plusieurs réunions de travail organisées au cours de l'année.</p> <p>Pas de financement spécifique alloué à cette action. Travail de concertation et d'élaboration mené par le Département, avec le soutien du cabinet KPMG et la participation de la Métropole.</p> <p>Adoption de ce plan à l'unanimité en février 2024 lors du COREP PDALHPD.</p>

		<p>3- Adapter les modalités de travail pour renforcer la participation des partenaires et développer l'animation territoriale du plan.</p>	

Autres actions réalisées sur la durée de la convention (non financées par les crédits AMI)

Les actions réalisées en 2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Adoption et déclinaison d'un plan d'urgence pour le logement	Réalisée	1 délibération cadre approuvée en conseil de Métropole suivie de 5 délibérations pour la mise en œuvre effective des mesures	<p>Le plan d'urgence pour le logement face la crise de l'offre et de la demande avec une acuité particulière sur le territoire de la Métropole est composé de 13 mesures représentant 100 millions d'euros pour la collectivité</p> <p>L'année 2023 est marquée par une programmation volontariste de 11 nouvelles résidences sociales réparties sur les différentes communes de la Métropole, ainsi que le quintuplement des aides propres de la Métropole pour la production de logements sociaux et très sociaux.</p>
Réhabilitation de logements en maîtrise d'ouvrage d'insertion pour une mise à disposition à loyer modéré	Réalisée	<p>Après travaux, 8 logements seront loués à loyer maîtrisé : 4 selon les plafonds Anah Loc 3 et 4 selon les plafonds PLAI</p> <p>Au global, 425 000 euros de subventions ont été octroyés à ce jour (aides Anah + fonds propres Métropole) pour ce projet. La Métropole garantit également les emprunts contractés par l'opérateur.</p>	<p>Suite à un travail partenarial de la Métropole avec les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant en faveur d'un parc privé à vocation sociale (2020-2021), la Ville de Montpellier et la SERM/SA3M ont souhaité confié 10 lots d'habitation à l'association Adages en vue de la réhabilitation et du conventionnement à loyer maîtrisé après travaux de 8 logements, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion.</p> <p>Les immeubles sont tous situés dans le périmètre de l'OPAH de renouvellement urbain Grand Cœur, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.</p> <p>Le montage opérationnel de ces projets repose sur des Baux à Réhabilitation (BAR) conclus entre l'association Adages et SOLIFAP qui assure le portage foncier pour 5 logements, et la Ville de Montpellier directement pour 3 autres logements.</p>
Développement des résidences sociales	Réalisée	1 résidence sociale mise en service à Montpellier, 5 résidences sociales livrées à Clapier, Saint-	Un travail important est mené pour une programmation des résidences sociales réparties sur les différentes communes de la Métropole.

		Jean-de-Védas et Montpellier (x3)	<p>Au moment du lancement du second plan, une réflexion sur les typologies de résidences sociales en fonction des besoins identifiés par le SIAO a été menée. En comparaison du premier plan Logement d'abord, où le choix a été fait de développer les pensions de famille spécifiquement, le second plan Logement d'abord est marqué par une diversification de la programmation (résidences sociales généralistes, foyers jeunes travailleurs, pensions de famille, etc.).</p>
--	--	-----------------------------------	---

2 Dynamique territoriale, communication, animation du réseau : avancées, réussites, difficultés, bonnes pratiques

Ce second plan Logement d'abord a démarré dans un contexte particulier. Alors que les attentes étaient fortes sur l'officialisation d'un second plan Logement d'abord, les annonces du Ministre ont tardé à venir, laissant les opérateurs de la déclinaison territoriale dans le flou. Le lancement officiel du second plan Logement d'abord a finalement eu lieu en milieu d'année, avec un dialogue de gestion le 30 mai 2023 pour l'année en cours. Il est à noter toutefois que l'ensemble des partenaires du plan sont restés fortement mobilisés et ont poursuivi les actions, posture rendue possible grâce au travail en confiance entre les acteurs du territoire, la DDETS et la Métropole.

A l'échelle de la Métropole, ce délai a été mobilisé pour faire arbitrer le Président de la Métropole sur les grandes orientations de la déclinaison locale et réaffirmer un engagement fort de la collectivité pour l'accès au logement des personnes en grande précarité. Le lancement du second plan Logement d'abord a été l'occasion de tirer les conclusions des premières années d'expérimentation et présenter un bilan pluriannuel tant aux élus qu'aux membres du « groupe projet Logement d'abord¹ ».

La dynamique partenariale du second plan Logement d'abord s'inscrit également sous le signe d'une forte collaboration avec le SIAO, clé de voute du service public de la rue au logement. Cette collaboration se traduit très concrètement par un ancrage de la plateforme Logement d'abord au sein du SIAO, mais également des échanges et temps de travail très réguliers, facilités par l'arrivée d'une nouvelle directrice du SIAO (anciennement cheffe de projet Logement d'abord) et le déménagement du SIAO dans des locaux voisins de ceux de la Métropole.

De plus, la collaboration avec le « Chez soi d'abord » a été renforcée, avec des échanges réunissant le Chez soi d'abord, la Métropole, la DDETS, l'ARS ainsi que la DIHAL pour examiner la possibilité d'expérimenter un chez soi jeunes dans les prochaines années.

Par ailleurs, l'AIVS nouvellement créée par Habitat et Humanisme gestion Occitanie compte parmi les nouveaux partenaires du plan Logement d'abord, avec l'expérimentation de la mise à disposition de logement du parc privé en bail direct pour les publics orientés par la Plateforme Logement d'abord. Cette expérimentation marque un tournant fort pour l'action Bail d'abord, permettant de mettre au travail un accès direct au logement dans le parc privé au-delà de l'accès au parc public en très forte tension. Dispositif phare de la déclinaison locale du plan national, une réflexion a été menée en fin d'année 2023 pour faire évoluer le suivi du Bail d'abord. La nécessité de travailler en plus étroite collaboration avec les directions des cinq associations mobilisées a notamment été partagée, ce qui aboutira en 2024 sur des temps d'échanges spécifiques réunissant les directions, en complément des temps de commission de suivi mensuelle auxquels les professionnels accompagnant les ménages participent.

En parallèle de ces dynamiques partenariales métropolitaines, des efforts ont également été déployés pour développer l'échange entre les territoires de mise en œuvre accélérée à l'échelle de la région Occitanie. Ainsi, une présentation des déclinaisons locales respectives a pu avoir

¹ Ce groupe projet réunit les fédérations représentées d'associations du secteur (FAS et Uriopss Occitanie), la Fondation Abbé Pierre, la FAPIL, la CLCV, le CRPA, le SIAO, le Département, le CCAS, la DDETS, ACM, Hérault Logement et Habitat social en Occitanie.

lieu pour la Métropole de Montpellier et la Métropole de Toulouse, favorisant une interconnaissance régionale et partages de pratiques.

Pour finir, la participation des personnes concernée est un axe fort du plan, que nous souhaitons explorer et développer concrètement. Sur le sujet, l'année 2023 se caractérise par le lancement de nouveaux projets par le SIAO, avec par exemple les ateliers « parlons clichés » initiés cette année ou les ateliers « la santé d'abord » pensés en 2023 pour un démarrage en 2024. De plus, le SIAO a été lauréat de l'appel à projet régional du plan pauvreté pour son projet de développement du travail pair dans le secteur AHI, que nous suivrons de près.

Malgré ces dynamiques territoriales positives, les difficultés économiques auxquelles sont confrontées la collectivité et les acteurs associatifs du territoire doivent être soulignées. Comme partout en France, l'ensemble des acteurs du territoire est impacté par une forte inflation et la hausse du coût de l'énergie, et ces difficultés économiques conjoncturelles n'ont pas pu être contrebalancées en 2023 par une augmentation des financements publics. Malgré une situation également tendue pour la Métropole et la nécessité de dégager des économies, le choix a été fait de maintenir les mêmes financements que les années précédentes. Toutefois, la logique de dialogue de gestion annuel rend la projection des actions sur le moyen terme difficile et insécurise certaines structures du territoire. Cela s'est particulièrement ressenti pour l'année 2023, année de transition, lors de laquelle l'enveloppe déléguée de l'Etat a été connue tardivement. Nous espérons pour les prochaines années une meilleure prise en considération de ces éléments de vigilance et faisons de notre côté au mieux pour faire coïncider le calendrier métropolitain avec celui des arbitrages de la DIHAL. En parallèle, certaines actions du plan Logement d'abord exposent les associations à des risques qui ne sont pas toujours couverts par les financements versés. Sur le sujet, un travail important sera mené en 2024.

3 Eléments de bilan globaux sur l'apport de l'AMI sur la lutte contre le sans-abrisme sur le territoire

L'AMI pour la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord sur le territoire de la Métropole de Montpellier a permis de développer de nombreuses actions de lutte contre le sans-abrisme, présentés plus haut dans ce rapport. Les résultats de ces actions sont probants, permettant d'améliorer l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de grande précarité, avec un travail sur la formation des acteurs concernés, l'accompagnement des ménages, la mobilisation du parc de logement public et privé, la prévention des expulsions et ruptures de parcours, ou encore un travail de coordination des acteurs.

Au-delà des actions directement intégrées dans le plan Logement d'abord, l'AMI a permis de faire essaimer la philosophie du Logement d'abord au-delà de la Métropole jusqu'à l'échelle départementale héraultaise. En effet, un tournant important a été pris cette année lors de l'élaboration du nouveau PDALHPD et l'élaboration du Pacte des solidarités. Un travail conséquent de mise en cohérence des politiques publiques du logement a été réalisé et le Logement d'abord a ainsi essaimé dans les textes et actions qui en découlent.

Enfin, la dynamique collective impulsée par la DIHAL avec le club des territoires Logement d'abord permet d'avoir une vision plus globale des différentes expérimentations du Logement d'abord. Le collectif que forme les territoires sélectionnés dans le cadre de l'AMI est particulièrement porteur, et nous serions preneurs de plus de temps d'échanges et de rencontres. Il serait enrichissant de pouvoir partager avec l'ensemble des territoires d'expérimentation afin de s'inspirer mutuellement, tirer des conclusions sur des bonnes pratiques, et se mobiliser collectivement de manière forte pour l'essaimage du Logement d'abord à l'échelle nationale. En effet, après 5 années de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord, le choix a été fait de poursuivre l'expérimentation sur les 44 territoires déjà mobilisés. Or, au vu des résultats encourageants obtenus sur nos territoires et la crise actuelle du logement, il est nécessaire de réfléchir à la pérennisation des dispositifs et agir durablement dans le cadre d'une politique publique nationale du Logement d'abord.